

REUNION du 10 décembre 2015

Convocation : le 04 décembre 2015 le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour le jeudi 10 décembre 2015 à 20 heures

Ordre du Jour :

- Le Bornérand
- Site Internet
- Colis des Anciens
- CCAS
- SMDEA
- Location appartement
- Informations et Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi dix décembre 2015, vingt heures, sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Maire de Burdignin

Etaient présents : Gilles Sauthier, Jacques Scheuner, Carole Venant, Annie Bel, Audrey Fighiera, Hervé Perillat, Georges Tritter, Philippe Donche, Christian Nambride, Christine Bilieux, Pierre Chautemps

Etaient excusés : Jean-Philippe Thevenod, Laurence Frapsauce Damien Sauthier

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

■ Le Bornérand

Le Conseil municipal est informé de la prochaine distribution du Bornérand et qu'à cette occasion, les articles qui doivent y figurer doivent être rendus à Philippe Donche rapidement.

La cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le vendredi 8 janvier 2016 à 19h00.
Un spectacle pour les enfants est organisé par Lou Ben Vérias le 6 février 2016.

■ Site Internet

Philippe Donche présente à l'ensemble du Conseil municipal le projet sur lequel la commission d'information a travaillé avec Christelle Gex des Editions Cheneval. Les élus donnent leur accord pour confier le site de la commune à Christelle Gex ainsi que la maintenance.

■ Colis des Anciens

Les colis pour les anciens ont été commandés cette année à la Bergerie des Roches et des paniers "types" sont présentés à l'ensemble du Conseil municipal. Il est demandé aux conseillers de se répartir les différentes tournées pour la livraison desdits colis.

■ CCAS

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015

■ SMDEA

Le Conseil municipal approuve par 12 voix, les démarches visant à toucher une subvention en complément d'environ 19 000 euros pour les travaux de protection des captages

■ Location appartement

S'agissant de l'appartement disponible dans le bâtiment de la fruitière depuis le 15 novembre 2015, un seul dossier de candidature a été déposé au sein de la Mairie. L'appartement est donc attribué à Mathieu Place à compter du 1^o janvier 2016, le montant du loyer révisable tous les ans est de 469.00 Euros

■ Informations et questions diverses

L'ONF a procédé au marquage de 3 coupes.

Le Conseil municipal a pris un accord de principe par rapport à ces parcelles sous réserve de l'évolution du bostryche.

GMAPI (prévention inondation)

La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique votée le 27 janvier 2014) attribue à compter du 1er janvier 2016, une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette nouvelle dépend de SM3A.

Alors qu'actuellement il n'est plus possible d'intervenir au sein d'un cours d'eau sans les autorisations de la Préfecture, il serait possible à l'avenir de pouvoir le faire sur simple autorisation du SM3A.

Le Conseil municipal délibère par 12 voix sur un accord de principe. Un chargé de mission va être nommé et une étude sera lancée.

SCOT

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Commune, il est rappelé que celui-ci doit suivre les recommandations prises au sein du SCOT, notamment dans le cadre du taux d'accroissement de la population sur les 20 prochaines années et la gestion de la capacité du territoire.

Réparation des Drapeaux

La Mairie a pris contact avec la personne chargée de réparer les drapeaux.

Astreinte Neige - Cantonnier

La Mairie doit prendre des renseignements concernant la mise en place des astreintes "neige" pour René.

La séance est levée à 22h30.